CERTIFICAT

N° 17835-10

ProCert AG atteste que les catégories de produits de l'entreprise

FLUFA SA

Rue H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes

remplissent les exigences des directives pour les marques régionales
De la région (DLR) MIGROS Bâle et qu'elles sont certifiées:

Produits en pâte feuilletée

Validité du certificat: 31 décembre 2024*

Décision de certification: Berne, le 16 décembre 2022

ProCert AG - Organisme certificateur

Martin Widmer
Directeur du programme

Christian Wasem
Membre de la commission de certification

Du fait de la certification et conformément aux dispositions contractuelles entre MIGROS Bâle et ProCert, les catégories de produits certifiées sont autorisées à être étiquetées avec le logo DLR (visuel texte et image: de la région pour la région), ceci sous réserve du respect du règlement d'étiquetage et de conditionnement de MIGROS Bâle. Les produits certifiés sont spécifiés sous www.procert.ch, 'Certificats'.

ID-Certificat: 81949

* Sous réserve de suspension ou de retrait de la certification entre-temps. Seul le registre officiel de ProCert (accessible sous www.procert.ch) atteste de la validité du présent certificat.